

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION DES QUESTIONS
STRATEGIQUES

**Déclaration de la République du Congo, à l'occasion de la Dix septième Session de la
Conférence des Etats Parties à la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques**

La Haye, 26-30 novembre 2012

**Monsieur le Président de la Dix septième Session de la Conférence des Etats Parties à la
Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques,
Monsieur le Directeur Général du Secrétariat Technique de l'OIAC,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Etats Parties à la Convention sur
l'Interdiction des Armes Chimiques,
Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités,**

J'ai l'honneur, sur la base des pouvoirs qui me sont donnés, au nom de la République du Congo par le Ministre des Affaires Etrangères et la Coopération de prendre la parole à cette tribune.

Je saisis cette occasion pour exprimer, au nom de la délégation de la République du Congo, sa satisfaction à participer à ces assises, organisées par le Secrétariat Technique de l'OIAC, sous l'impulsion de son Excellence Monsieur Ahmet ÜZÜMCÜ, Directeur Général de notre organisation.

La Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques, présentée en 2004, par le Directeur Général Rogelio PFIRTER, comme étant le premier accord multilatéral de désarmement qui impose l'élimination totale d'une catégorie d'armes de destruction massive selon un calendrier établi et dont les résultats sont déjà probants, est d'un grand intérêt pour la République du Congo, Etat Partie à ladite Convention.

Dans cet élan, la République du Congo milite pour la liberté du commerce des produits Chimiques ainsi que pour la coopération entre les Etats Parties dans le cadre des échanges d'expérience et de partage d'informations scientifiques et technologiques dans le domaine des activités chimiques non interdites par la Convention suscitée. Le but essentiel visé est le renforcement du développement économique et technologique du monde en général et de notre pays en particulier.

Ainsi, la République du Congo soutient la mise en œuvre du régime juridique ambitieux établi par notre organisation, qui vise à terme l'interdiction totale des Armes Chimiques. Elle milite aussi pour la lutte contre le terrorisme chimique possible. Toutefois, elle considère que les progrès dans le domaine de la chimie devraient être utilisés exclusivement au profit de l'humanité, donc à des fins pacifiques.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

La République du Congo exprime sa reconnaissance à l'endroit du Secrétariat Technique de notre organisation au sujet des résultats issus de leur partenariat, relatifs à l'appui de la mise en œuvre de cette Convention, notamment en ce qui suit :

- a)- la formation des cadres nationaux concernés par sa mise en œuvre. Ces formations ont donné lieu à des résultats perceptibles ;
- b)- la visite des Experts du Secrétariat Technique de l'OIAC, au mois de novembre 2011, à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour la campagne de sensibilisation sur la Convention des Parlementaires, des membres du Gouvernement, des Autorités Administratives des Secteurs Publics et Privés. Dans cette impulsion, nous poursuivrons ces actions dans les milieux sociaux, scolaires, universitaires, de la recherche scientifique et industriels ;
- c)- l'octroi d'un don en matériels bureautiques et techniques pour le fonctionnement de l'Autorité Nationale puis au profit de certaines structures qui participent à la mise en œuvre de cette Convention, à savoir :
 - le laboratoire de Recherche du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique ;
 - le service d'hématologie du laboratoire National (Institut Pasteur) du Ministère de la Santé et de la Population.

En ce qui concerne son projet de loi nationale, adapté au code pénal en vigueur, la République du Congo a entamé le processus de son adoption, qui se trouve à un niveau très avancé. Celui-ci a reçu l'avis de la Cour Suprême et il sera transmis dans un délai raisonnable au Parlement pour son adoption.

Il sied également de signaler que la République du Congo s'est attelée à être à jour, jusqu'en fin 2012, dans le paiement de ses contributions au budget de fonctionnement de l'OIAC.

La République du Congo s'illustre à réaffirmer sa volonté d'œuvrer, aux côtés de la Communauté internationale pour le désarmement dans globalité avec la lutte contre la prolifération des Armes de destruction massive par :

- son engagement à abriter la Onzième Réunion Régionale des Autorités Nationales des Etats Parties d'Afrique en 2013 ;
- son ambition à concrétiser la réalisation d'un laboratoire d'analyse et de contrôle des produits chimiques qui entrent et/ou transitent au niveau du Port Autonome de Pointe-Noire, perspective, pour laquelle la République du Congo sollicite dans le cadre de la coopération internationale, un partenariat pour sa réalisation.

La République du Congo contribue aussi à l'universalité de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques au niveau du continent Africain, où l'on compte encore le plus grand nombre des Etats non Parties.

Je vous remercie de votre aimable attention